

CDOS Haute Garonne

CHARTRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE PLEINE NATURE EN HAUTE GARONNE

PREAMBULE

Aujourd'hui, l'engouement grandissant du public pour les activités au sein de la nature et l'augmentation du nombre de pratiquants nous engage à trouver un équilibre entre l'accès, l'utilisation, le maintien, le développement des espaces de pratiques et la nécessité de garder durablement un environnement de qualité.

Les Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature participent à la connaissance du patrimoine, à la vie sociale et économique des divers sites et itinéraires. Elles sont d'autant plus agréables à pratiquer et valorisables qu'elles se déroulent dans le milieu naturel.

Leurs pratiques réglementées et organisées, en harmonie avec les éléments naturels, portent un message fort et durable pour le respect d'un milieu naturel de qualité.

Ces richesses naturelles constituent un patrimoine pour les populations locales et les générations futures. Elles participent au développement durable des collectivités du département.

La conservation de ce patrimoine passe nécessairement par une prise de conscience de tous les acteurs, quelle que soit leur activité.

Au sein du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute Garonne, la commission des Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature entreprend et soutient les actions propices à un développement durable et harmonieux des sports pratiqués en milieu naturel dans le total respect de son éthique et de l'intérêt général.

Article 1 : Principes généraux

Soucieuse de défendre une mission d'intérêt public, cette commission a pour vocation de :

- rassembler et représenter les Comités Départementaux pratiquant les Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature.
- défendre les pratiques et les pratiquants des sports de nature face à certaines interdictions excessives.
- être consultée sur les questions pouvant avoir une incidence sur les Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature.
- proposer son expertise, préparer et suivre des actions auprès de tous les acteurs.
- informer et sensibiliser à une attitude responsable envers la nature et autrui.

Article 2 : Ethique de la pratique en milieu naturel

Dans l'esprit d'une démarche citoyenne, le pratiquant de ces activités s'engage à :

- se conformer aux recommandations et réglementations en vigueur sur les sites et itinéraires.
- prendre en compte la sensibilité écologique et la qualité paysagère du site lors d'opérations d'équipements.
- rester discret, respecter les propriétés et les autres usagers.
- promouvoir, notamment auprès des jeunes, une pratique conforme aux principes généraux de cette charte.

ANNEXE

Communication - Information - Promotion

Il y aura lieu de porter à la connaissance de tous l'existence de cette charte et de son contenu, et aussi selon le cas, les enjeux et les règles en vigueur. Cela pourra être fait par tout moyen qui sera jugé utile et raisonnable.

Des formations pourront être mises en place par le Comité Départemental Olympique et Sportif.

Suivi de la charte

Les signataires conviennent de se réunir annuellement pour faire le compte rendu des actions entreprises en application de cette charte et d'apporter si nécessaire des modifications.

Cette réunion annuelle sera mise en place à l'initiative de la commission des Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute Garonne.

Date d'effet et durée

La présente charte prend effet à la date du 31 décembre 2003 et pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

LES SIGNATAIRES :

Le Président du CDOS Haute Garonne	Le Président du Comité Départemental Athlétisme	Le Président du Comité Départemental Aviron
Régis CROS	Daniel ROUSSEAU	Luc PONCELET
Le Président du Comité Départemental Canoë- Kayak	Le Président du Comité Départemental E. P. Gymnastique Volontaire	Le Président du Comité Départemental E. P. Monde Moderne
Thierry GRAS	Gisèle CARLES	Hélène BELLOEUVRE
Le Président du Comité Départemental Sports Sous-Marins	Le Président du Comité Départemental Montagne Escalade	Le Président du Comité Départemental Randonnée Pédestre
Jean-François POUSSE	Luc CHABROL	Jean-Louis NICOLAS
Le Président du Comité Départemental Ski Nautique	Le Président du Comité Départemental Spéléologie	Le Président du Comité Départemental Tourisme Equestre
Olivier CONSTANS	Thierry VALENCOURT	Roger BACOU
Le Président du Comité Départemental Voile	Le Président du Comité Départemental Vol à Voile	Le Président du Comité Départemental Vol Libre
Bernard PABON	Cécile BON	Dimitri LEMAHIEU

LES SIGNATAIRES (suite) :

Le Président du Comité
Départemental
Aéronautique

Antonin MEDOUS

Le Président du Comité
Départemental Course
Orientation

Patrick MATHE

Le Président du Comité
Départemental Cyclisme

Denis GONZALES

Le Président du Comité
Départemental
Cyclotourisme

Jacques OBERLE

Le Président du Comité
Départemental Equitation

Jean ALAUZE

Le Président du Comité
Départemental F.S.G.T.

Serge PERFORT

Le Président du Comité
Départemental
Handisports

Fernand COMMANAY

Le Président du Comité
Départemental
Motocyclisme

Christian LEPLAT

Le Président du Comité
Départemental Natation

Lucien RECOURA

Le Président du Comité
Départemental Sauvetage
Secourisme

Jean-Pierre SOUBIRAN

Le Président du Comité
Départemental Sport
Adapté

Eric CARBONI

Le Président du Comité
Départemental Sport
Automobile

Charles CHANABE

Le Président du Comité
Départemental Sport en
Milieu Rural

Alain ARNAUD

Le Président du Comité
Départemental Tir à
L'Arc

Alain DUPIN

Le Président du Comité
Départemental Triathlon

Christophe RAFFEL

Le Président du Comité
Départemental UFOLEP

Le Président du Comité
Départemental UGSEL

Le Président du Comité
Départemental UNSS

Albert BENAYOUN

Jean-Claude DAURIAC

Christian BERNARD

Le Président du Comité
Départemental USEP

Jean RAFENOMANJATO
